

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 15 décembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

**Délibération n° CC-2023-246**

Objet de la délibération : **CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE REFACTURATION  
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE ET LE CIAS  
PROVENCE VERTE**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier, BELAIDI Mouloud.

**Absents ayant donné procuration :**

GROS Michel donne procuration à PERO Franck, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à VALLOT Philippe.

**Absents** : DECANIS Alain, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie.

**Secrétaire de Séance** : Carine PAILLARD

Madame Chantal LASSOUTANIE expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2017-148 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2017 approuvant la convention de partenariat définissant l'étendue du concours en nature apporté par la CAPV au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) afin de lui permettre d'assurer ses missions ;

**VU** la délibération N° CC 2023-029 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du budget principal de la Communauté d'Agglomération ;

**CONSIDERANT** que le CIAS constitue un établissement public intercommunal qui dispose d'une personnalité juridique propre et d'une autonomie financière ;

**CONSIDERANT** qu'il constitue conformément à son statut, l'outil privilégié de la Communauté d'Agglomération pour animer et développer sa politique sociale qui se décline au travers de l'exercice de 2 compétences : La gestion de l'Accueil de Jour Alzheimer et le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) ;

**CONSIDERANT** que la convention de partenariat signée le 3 juillet 2018 est aujourd'hui expirée et qu'il doit être conclue une nouvelle convention définissant l'étendue des concours apportés par la Communauté d'Agglomération au CIAS afin d'optimiser la réalisation de ses missions et pour l'exercice de son fonctionnement quotidien, en dehors de la subvention annuelle d'équilibre du budget ;

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat et de refacturation, ci-annexée, définissant l'étendue des concours en nature apportés ainsi que les dépenses prises en charge directement par la Communauté d'agglomération de la Provence Verte au CIAS Provence Verte afin de lui permettre d'assurer ses missions, pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, et reconductible de façon tacite par périodes de 3 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à la signer ainsi que tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le 18/12/2023  
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles,  
le 15 décembre 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 18 décembre 2023

Didier BREMOND